

CRÉDITS ECTS 3		VOLUME HORAIRE 28 h	
PRÉREQUIS PAB2021-NSAN		CO-REQUIS PAB3020-SSAN	
IMPLANTATION Département paramédical de Sainte-Elisabeth	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Nathalie PUTTEMAN	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Nathalie PUTTEMAN Catherine VLOEBERGH

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Sage-femme	3	Choix individuel

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le troisième bloc de la formation initiale sage-femme. Elle permet à l'étudiant·e de développer une posture créative, entrepreneuriale, autonome et réflexive, transférable tant dans la construction de son identité professionnelle que dans la conception de projets en lien avec la santé, la périnatalité et l'exercice de la profession de sage-femme.

L'entrepreneuriat est envisagé comme une compétence permettant de tirer parti d'idées et d'opportunités afin de créer de la valeur pour les autres. Cette valeur peut être sociale, culturelle ou financière. L'UE ne se limite donc pas à la création d'une entreprise : elle vise également la capacité à identifier un besoin, imaginer une réponse novatrice, mobiliser des personnes et des ressources, mettre en œuvre un plan et analyser la faisabilité d'un projet.

L'activité s'adresse notamment aux étudiant·es souhaitant poursuivre le projet YEP développé dans le cadre de l'UE PAB2021-NSAN « Créativité et esprit d'entrepreneuriat ».

L'accompagnement du projet est réalisé en collaboration avec le Trakks (Namur).

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant·e sera capable de :

- Définir les notions de créativité, d'entrepreneuriat, d'innovation, d'idée, d'opportunité et de création de valeur.
- Comprendre l'entrepreneuriat comme une compétence mobilisable dans différents contextes de vie, de formation et de travail.
- Identifier une problématique, un besoin ou une opportunité en lien avec la santé, la périnatalité ou le champ professionnel de la sage-femme.
- Explorer des idées et envisager de nouvelles façons de répondre à un besoin identifié.
- Décrire et argumenter le choix d'un projet entrepreneurial ou innovant.
- Mobiliser le référentiel européen "EntreComp" — le cadre de référence européen des compétences entrepreneuriales.

- Identifier au minimum trois compétences entrepreneuriales à développer dans le cadre de l'activité et justifier leur choix.
- Situer ces compétences dans les trois domaines du référentiel EntreComp : « Idées et opportunités », « Ressources » et « En action ».
- Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public-cible.
- Prendre contact avec les personnes ressources et solliciter un accompagnement adapté.
- Développer progressivement un projet en tenant compte de son niveau de maturité, de ses priorités et des retours reçus.
- Produire les livrables demandés en fonction de l'avancement du projet.
- Présenter un projet devant un jury et argumenter sa faisabilité.
- Analyser les apprentissages réalisés, les compétences développées et les perspectives d'évolution du projet.
- Faire preuve d'initiative, de créativité, de persévérance, d'autonomie et de collaboration.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette unité d'enseignement vise à :

- Développer la créativité et l'esprit d'initiative de l'étudiant·e sage-femme.
- Faire découvrir l'entrepreneuriat comme une compétence utile à la vie personnelle, à la formation et à la vie professionnelle.
- Permettre à l'étudiant·e de tirer parti d'idées et d'opportunités afin de créer une valeur sociale, culturelle ou financière.
- Accompagner la maturation et le développement d'un projet entrepreneurial ou innovant.
- Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public-cible.
- Développer la capacité à mobiliser les autres et à les faire adhérer à une idée ou à un projet.

- Favoriser l'acquisition de compétences relatives à la planification, à la mobilisation des ressources et à la mise en œuvre d'un plan.
- Encourager la réflexion sur la faisabilité du projet et sur les conditions de son développement.
- Développer l'identité professionnelle et l'autonomie de l'étudiant·e.

CONTENU

L'activité d'apprentissage est consacrée au projet d'entrepreneuriat. Les contenus et les livrables sont développés par le Trakks en fonction de l'avancement, du niveau de maturité et des besoins du projet.

- Entrepreneuriat et création de valeur : l'entrepreneuriat comme capacité à tirer parti d'idées et d'opportunités ; création de valeur sociale, culturelle ou financière ; créativité et recherche de nouvelles façons de faire ; prise d'initiative ; mobilisation des autres ; adhésion à une idée ; mise en œuvre d'un plan ; utilisation pertinente des ressources.
- Référentiel EntreComp : présentation du cadre européen des compétences entrepreneuriales ; définition de l'entrepreneuriat comme compétence pour la vie ; découverte des trois domaines de compétence comprenant chacun cinq compétences, soit quinze compétences au total ; sélection et justification d'au moins trois compétences à développer.
- Projet d'entrepreneuriat : présentation du projet d'entreprise ou du projet innovant ; clarification des enjeux ; description de l'idée et de l'opportunité ; identification du public-cible ; analyse des besoins et des ressources ; développement progressif de la proposition ; réalisation des livrables demandés.
- Accompagnement du projet : diagnostic global, détermination des besoins, définition des objectifs, identification des actions prioritaires, activation d'accompagnements individuels ou collectifs, suivi régulier, intégration des feedbacks et adaptation du projet.
- Évaluation de la faisabilité : présentation du projet devant un jury ; analyse de sa cohérence, de son niveau de développement et de sa faisabilité ; identification des limites, des ressources nécessaires et des perspectives.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Commission européenne, EntreComp : le cadre de référence européen des compétences entrepreneuriales — guide pratique en français : <https://entecompeurope.eu/wp-content/uploads/EntreComp-A-Practical-Guide-French.pdf>

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
--------------------------	---------

ASAB3045-PJENT — Projet d'entrepreneuriat

- Documents, outils et consignes d'accompagnement fournis par le Trakks.
- Ressources et documents du dispositif YEP.
- Supports déposés sur Moodle.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAB3045-PJENT — Projet d'entrepreneuriat	28 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASAB3045-PJENT — Projet d'entrepreneuriat	Projet d'entrepreneuriat : accompagnement individuel et collectif d'un projet d'entreprise, de création ou d'innovation. L'étudiant·e souhaitant poursuivre le projet YEP prend contact avec le Trakks afin de présenter son projet et de discuter des modalités d'accompagnement de son développement.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Unité à AA unique.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

La note finale de l'UE est établie sur la base de l'évaluation du portfolio individuel de suivi de projet, pour autant que l'étudiant·e ait effectivement participé au passage devant le jury du Trakks.

La pondération est la suivante :

- Portfolio individuel de suivi de projet : 100 % de la note finale de l'UE ;
- Passage devant le jury du Trakks : condition obligatoire de validation du dispositif, sans pondération chiffrée dans la note finale.

Le résultat du jury du Trakks, qu'il soit favorable ou défavorable, ne constitue donc pas une note complémentaire et ne fait pas l'objet d'une moyenne avec le portfolio.

Le portfolio est évalué de manière globale au regard des critères suivants :

- pertinence et cohérence du projet ;
- choix et justification de trois compétences du référentiel EntreComp ;
- diversité et pertinence des activités réalisées ;
- justification précise des 28 heures de travail ;
- qualité des traces et des productions intégrées ;

- progression du projet et prise en compte des feedbacks ;
- analyse réflexive des apprentissages et des difficultés ;
- clarté, structuration, rigueur et respect des consignes.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale de l'UE est une moyenne pondérée de deux composantes :

En première session (juin) :

- Note de portfolio (individuel) : 60 % de la note finale
- Note de jury: 40 % de la note finale.

La présentation du projet devant le jury du TRAKKS est **obligatoire**. Si l'étudiante ne s'est pas présentée devant le jury, l'UE n'est pas validée, même si la moyenne pondérée atteint 10/20 ou plus.

En seconde session (août) :

Ne sont représentée.s que la/les composantes concernée.s par l'échec.

La note de la composante éventuellement réussie en juin est conservée et entre dans le calcul de la nouvelle note finale.

Conformément au REED 26/27, article 47, **en cas d'absence à l'évaluation d'une ou plusieurs AA de l'unité, la note de zéro sera attribuée à l'AA concernée ainsi qu'à l'UE dont elle fait partie**

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
—	• Première session: Évaluation en cours d'année : constitution progressive et remise du portfolio individuel de suivi de projet, comprenant la présentation du projet, le choix et la justification de trois compétences EntreComp, la description des activités réalisées, la justification des 28 heures de travail, les traces de progression, les retours reçus et une analyse réflexive du parcours. • Passage devant le jury du Trakks : présentation obligatoire du projet devant le jury, selon les modalités fixées par le dispositif. La réussite ou la non-réussite devant le jury n'influence pas directement la note du portfolio, mais l'absence de passage empêche la validation du dispositif complet. • Seconde session : lorsque l'étudiant·e a déjà présenté son projet devant le jury du Trakks, elle représente uniquement le portfolio si celui-ci est jugé insuffisant au regard des consignes. Elle doit alors compléter, corriger ou approfondir les éléments demandés. • Absence de passage devant le jury : la rédaction du portfolio ne suffit pas à valider l'UE. Les modalités de régularisation sont appliquées conformément aux consignes de l'équipe enseignante et aux dispositions institutionnelles en vigueur.

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
--------------------------	------------------------

ASAB3045-PJENT — Projet
d'entrepreneuriat

L'évaluation se base sur:

- Un portfolio individuel de suivi de projet, constituant le dossier d'évaluation principal
- le passage obligatoire de présentation du projet devant le jury du Trakks.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.